



Préavis d'appartement et état des lieux

Par **pojutine**, le **03/07/2010** à **16:38**

Bonjour, j'ai donné ma lettre de préavis de mon appartement le 1er juin et ce préavis était de 3 mois. Mon propriétaire voulait le faire relouer assez rapidement c'est à dire dès début juillet. Je lui ai alors présenté quelqu'un qui aurait été intéressé. Le 3 juillet j'ai donc fait mon état des lieux de sortie. Mais la personne n'a pas repris comme convenu mon appartement. Le propriétaire peut-il me réclamer quelque chose étant donné que l'état des lieux de sortie a été effectué???

Par **aliren27**, le **06/07/2010** à **10:59**

bonjour, le propriétaire peut vous réclamer tous les loyers couvrant votre préavis (JUIN - JUILLET - AOÛT) même si vous avez rendu les clés, sauf si il le loue avant. Cordialement